

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gaëlle LE BOUHART, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Franck DUVAL à M. Christian GUEGUEN
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Lucien MONNERIE
Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX-MARKOV
Mme Anne Maud GOUJON à M. Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Mai 2021
Date de l'affichage	21 Mai 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2021 62 Convention avec l'Entraide Scolaire

Rapporteur : F. Ballester

L'Association « Entraide Scolaire Guidel » a été créée le 24 octobre 1997. Son rôle est d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs devoirs scolaires avec l'appui de bénévoles. A ce titre, l'Association a intégré le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) conventionné par la CAF.

L'association accueille les enfants des écoles élémentaires ainsi que les collégiens. Les bénévoles assistent les enfants dans toutes les matières (scientifiques, littéraires, langues étrangères). Les horaires d'accueil sont adaptés aux horaires de fin de cours. Les séances sont ajustées au travail à fournir et à l'aptitude des enfants à soutenir leur attention. Pour les plus petits, la séance permet à

l'enfant de prendre son goûter, des jeux éducatifs permettent d'achever les séances dans la bonne humeur. Pour les collégiens, lorsque les devoirs sont achevés, des révisions sont organisées.

Il est donc proposé la signature de la convention fixant les missions et les rôles de chacun.

Annexe : Projet de Convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission enfance, éducation, jeunesse et sports du 18 mai 2021,

ARRETE les dispositions comme présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 Mai 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

